



# PROCEDURE DE 1% ARTISTIQUE

Pour la construction du collège de Bretenoux (46)

## Cahier des charges

## SOMMAIRE

1	Objet.....	3
2	Procédure de passation .....	3
3	Montant de l'enveloppe .....	3
4	Préambule .....	3
5	Caractéristiques principales .....	4
6	Programme de la commande artistique :.....	6
7	Calendrier prévisionnel .....	9

## 1 OBJET

Dans le cadre des travaux de construction du Collège de Bretenoux, une procédure de 1% artistique est ouverte visant à commander une œuvre originale auprès d'un artiste.

## 2 PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation est lancée en vue de la passation d'un marché de procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article L2172-2 Attribution des marchés de décoration des constructions publiques de la commande publique, complété des articles R 2172-7 à R2172-19 du Code de la commande publique. Cette commande est réalisée dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques, conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié.

## 3 MONTANT DE L'ENVELOPPE

Le montant total de l'enveloppe de cette opération de 1% artistique est de **87 844,60 € TTC**.

Ce montant comprend :

- honoraire de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation de l'œuvre, sa mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux...etc.)
- La cession des droits d'auteur.
- Les indemnités des candidats non retenus mais autorisés à présenter un projet (4 000 euros toutes charges ou taxes comprises).
- les frais de publicité préalable à la commande, les défraiements des personnes qualifiées du comité
- le « 1,1% diffuseur »

## 4 PREAMBULE

Une reconstruction nécessaire du collège d'Orlinde à Bretenoux : face aux difficultés de fonctionnement et d'évolution de son implantation actuelle, située dans une zone classée inondable au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune, et face aux perspectives d'accroissement du nombre d'élèves, la reconstruction de l'établissement s'avère nécessaire et incontournable.

De ce fait, l'opération portée par le Département du Lot, maître d'ouvrage, permettra un meilleur accueil des élèves grâce à la création d'espaces supplémentaires et à une nouvelle organisation de ces derniers.

Les équipes pédagogiques travailleront dans des conditions de confort plus fonctionnelles, donc plus favorables et mieux adaptées aux nouvelles pratiques éducatives.

L'objectif du Département est une mise en service du nouveau collège pour la rentrée 2022.

Un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse a abouti le 29 octobre 2018 à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est DIETRICH UNTERTRIFALLER Architectes.

Le démarrage du chantier est prévu durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour une durée de 17 mois, après une période de préparation de 2 mois.

## 5 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

### 1) Le contexte :

Située aux bords de la Cère, au nord du département du Lot, Bretenoux est une bastide du XIII<sup>e</sup> siècle. Avec la commune voisine, Biars-sur-Cère, à dominante industrielle, Bretenoux forme le centre culturel, économique et commercial du canton.

Le collège marquera l'entrée dans le quartier Soupette, entre les communes de Bretenoux et Biars-sur-Cère. L'environnement est favorable en termes d'accès automobiles et modes de déplacements doux, et à proximité des installations sportives communales. Le programme de cet établissement vient amorcer l'aménagement de ce site dont la vocation est de devenir une zone d'aménagement mixte dans un esprit de *parc habité* ou encore *d'éco-quartier*.

Un projet de boulevard urbain mené par la communauté de communes CAUVALDOR longera la parcelle et assurera la desserte de l'établissement.

### 2) Description du bâtiment :

L'opération a pour objet la construction d'un collège sur un terrain de 20 000 m<sup>2</sup> environ.

- Capacité d'accueil de 400 élèves, extensible à 450,
- Service de restauration pour 750 rationnaires (fourniture de repas à plusieurs écoles des alentours),
- deux logements de fonction ainsi que deux studios destinés à l'hébergement d'enseignants remplaçants ou en poste sur plusieurs établissements,
- Le projet vise un profil environnemental très ambitieux, et répondant à l'appel à projet NOWATT de la Région Occitanie : E4 C1, ce qui correspond à un Bâtiment à énergie positive (BEPOS) et bas carbone,
- La production de chauffage sera assurée par une pompe à chaleur par sondes géothermiques profondes,

- La construction utilisera un maximum d'éléments bio-sourcés, avec notamment du bois en structure apparente et des murs en briques de terre crue dans certaines classes,
- Une attention toute particulière sera portée à la gestion des eaux de pluie, en limitant les surfaces imperméabilisées et en mettant en place des cuves de récupération d'eau de pluie.

La surface se décomposera comme suit :

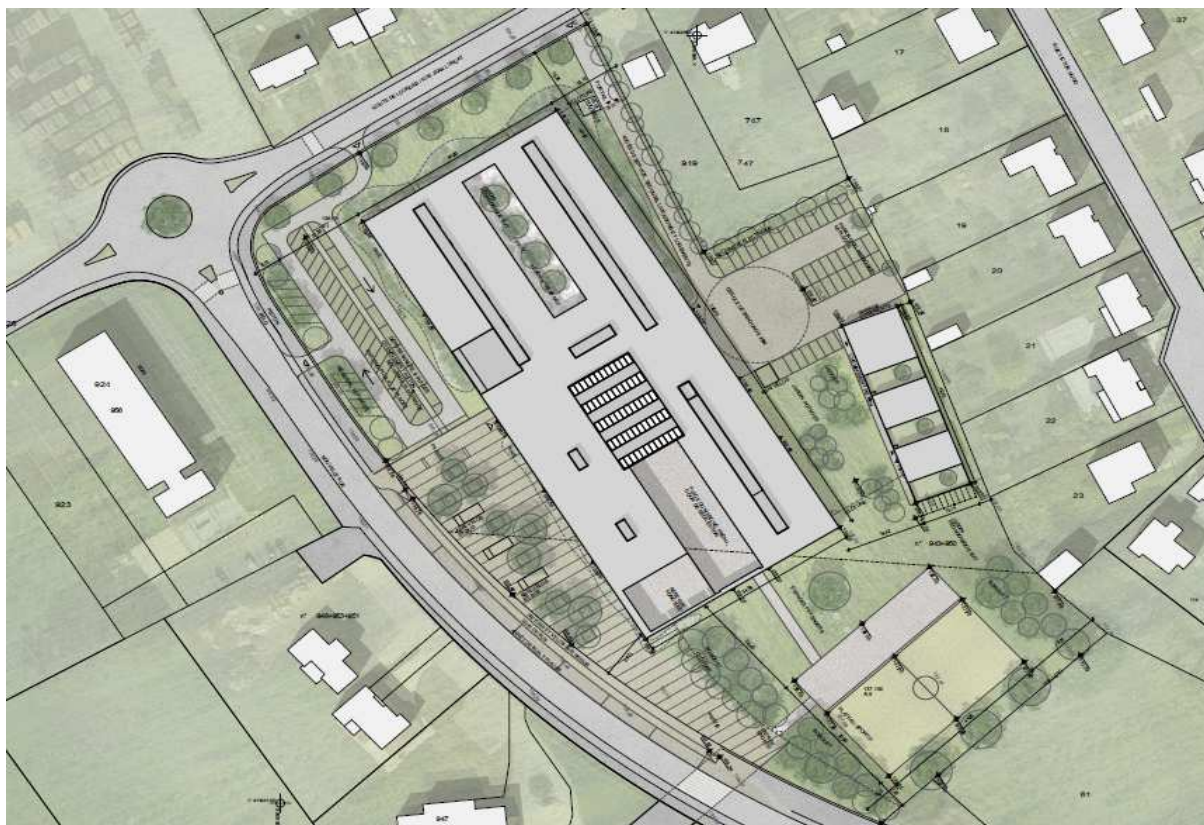
- le collège à proprement dit d'une surface de 3 161 m<sup>2</sup>,
- le pôle service, compris demi-pension d'une surface de 896 m<sup>2</sup>,
- les locaux techniques d'une surface de 157 m<sup>2</sup>,
- les logements de fonction d'une surface de 318 m<sup>2</sup>.

Annexes bâties :

- préaux, galeries couvertes, 717 m<sup>2</sup>.

Aménagements extérieurs :

- dans l'enceinte du collège, 4 303 m<sup>2</sup>,
- hors enceinte du collège, 3 194 m<sup>2</sup>.



## 2) Description du projet architectural et des matériaux :

- Un seul volume de plain-pied regroupe toutes les fonctions. Seuls les logements de fonction s'en détachent pour former leur propre ensemble dans la partie nord-est du site, en continuité des maisons individuelles voisines,
- Le bâtiment accompagne le paysage sans s'imposer de manière trop monumentale. Son échelle et sa hauteur lui confèrent une échelle urbaine mais aussi humaine grâce à une dominante horizontale,
- L'architecture est qualifiée par une enveloppe unique tout en bois qui s'ouvre vers la rue, avec un soubassement en béton,
- La toiture constitue également un élément majeur du projet. Son épaisseur, son large débord, son bardage de bois brûlé et ses émergences apportent une grande richesse à l'ensemble,
- L'organisation interne du collège résulte d'un maillage régulier de rues et de places, délimitant des ensembles fonctionnels. Tous les espaces se regroupent autour d'une « place du marché » couverte, qui constitue le préau, située à l'intersection des axes principaux de circulation. C'est un lieu d'où l'on part et arrive, un lieu de confluences. Il est entouré d'équipements publics : CDI, restaurant scolaire, salles de permanence, cour de récréation.



## 6 PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE :

Le comité artistique présidé par Monsieur le Président du Département du Lot s'est réuni afin d'élaborer et de finaliser les grandes orientations du projet de la commande artistique.



## 1) Les orientations du projet artistique

Le Département du Lot s'est engagé depuis de nombreuses années dans le soutien à la création contemporaine, axe fort de sa politique culturelle dans le domaine des arts plastiques (soutien à la Maison des arts Claude et Georges Pompidou, résidences Daura, ateliers résidences des Arques, artothèque départementale).

La commande passée dans le cadre de la construction du collège devra contribuer à la familiarisation à l'art contemporain et l'appropriation de l'œuvre par les élèves. Le(a) lauréat(e) de la présente consultation devra s'engager auprès des équipes afin que l'œuvre soit accompagnée d'une information à caractère pédagogique à disposition du public de l'établissement, voire à participer à un projet d'action culturelle. ...). L'œuvre devra être le signe de l'intérêt que porte le Département du Lot à la création contemporaine.

L'engagement du département dans la conservation et valorisation du patrimoine est également un axe important de sa politique culturelle. L'implantation du collège à proximité d'éléments remarquables du patrimoine tels que l'ancienne voie de chemin de fer, les bastides sont des éléments du contexte à prendre en considération.

Enfin, le CD46 s'est engagé, comme en témoigne le projet de construction de ce bâtiment à énergie positive (BEPOS) et bas carbone, dans une démarche environnementale ambitieuse qu'il conviendra de prendre en compte.

## 2) Le programme artistique

- L'œuvre réalisée devra prendre en compte le contexte du bâtiment et ses fonctions afin de respecter les qualités architecturales et environnementales du projet,
- Le comité artistique souhaite que l'œuvre réponde à une thématique liée au lieu, à son histoire, en lien avec la dimension environnementale du projet,
- L'œuvre qui sera retenue s'inscrira dans un des champs de la création actuelle et participera à la diversité qui s'exprime aujourd'hui dans le domaine spécifique de l'art contemporain. Elle pourra ainsi permettre aux élèves comme aux personnels de l'établissement de se familiariser avec les formes les plus novatrices ou originales de l'art actuel. Elle devra ainsi être le signe de l'intérêt que porte le Département du Lot à la création contemporaine,
- L'implantation de l'œuvre est possible, au choix, dans trois parties du collège qui sont trois espaces partagés par l'ensemble des élèves à divers moments de la journée :
  - La cour intérieure, ainsi que son prolongement jusqu'au plateau sportif,
  - la restauration scolaire (en particulier les parois faïencées),
  - le hall, qui est au cœur de l'établissement.
- Il est exclu de travailler sur les surfaces verticales extérieures.

## 3) Le programme technique

- Il est précisé aux candidats que la mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre d'art ne devront pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels et structurels du projet de construction,

- L'œuvre peut faire appel à tout moyen d'expression de la création contemporaine, à l'exclusion de l'usage de fluides (eau, électricité...), afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'assurer sa pérennité,
- Par ailleurs, s'agissant d'un espace public, l'installation de l'œuvre d'art ne devra pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur (notamment les normes édictées par l'AFNOR, les dispositions applicables à l'accessibilité de personnes à mobilité réduite, le Code du Travail, etc...).

Le projet devra en outre :

- Être pérenne,
- Respecter les mesures de sécurité, en particulier la sécurité incendie, la sûreté, la circulation des publics et l'accessibilité des personnes en situation de handicap,
- Ne pas contribuer à obscurcir l'espace,
- Ne pas générer de nuisances sonores,
- Ne pas générer de modifications structurelles du bâti,
- Ne pas avoir une emprise au sol trop conséquente.

#### **4) Le coût de maintenance, de fonctionnement et d'entretien**

A l'appui de la note de présentation de l'œuvre, il est demandé à l'artiste de rédiger une note d'installation et de fonctionnement de l'œuvre d'art.

Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions précises de maintenance et d'entretien de l'œuvre d'art, des coûts d'entretien estimés ou, dans le cadre d'une œuvre fonctionnelle, de fonctionnement.

Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces du collège, l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. Cet entretien sera confié au personnel du collège.

#### **5) Conservation préventive**

L'artiste devra fournir une liste détaillée de chaque matériau prévu pour la réalisation de l'œuvre, en donnant une évaluation précise de leur évolution dans le temps et une indication sur les techniques et moyens de conservation ou d'entretien qui en dépendraient.

Des garanties seront demandées sur la qualité des matériaux utilisés en fonction de la nature de l'œuvre pour évaluer sa durabilité, ainsi que sur la qualification et l'expertise des autres intervenants qui pourraient seconder l'artiste dans la réalisation de l'œuvre.



## **7 CALENDRIER PREVISIONNEL**

Le calendrier, prévisionnel applicable à la mise en place du 1% artistique :

- ✓ Début septembre 2020 : Sélection des 4 artistes admis à présenter un projet,
- ✓ Début décembre : Remise des projets,
- ✓ Janvier 2021 : Examen des projets et choix du lauréat par le comité artistique,
- ✓ Février 2021 à juillet 2022 : Réalisation de l'œuvre artistique.

L'œuvre devra être terminée au plus tard en juillet 2022.



Département du Lot  
Avenue de l'Europe – Regourd  
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9  
Tél. : 05 65 53 40 00  
Fax : 05 65 53 41 09  
Courriel : [departement@lot.fr](mailto:departement@lot.fr)  
[www.lot.fr](http://www.lot.fr)